

*Le Ministre*

Paris, le 24 AOUT 2015

Madame la secrétaire général adjointe,

J'ai bien reçu votre correspondance du 19 août par laquelle vous appelez mon attention sur les préoccupations des fonctionnaires de police qui exercent, dans des conditions difficiles, leurs missions dans le Calais où la pression migratoire vers le Royaume-Uni devient de plus en plus prégnante au fil des mois.

Votre correspondance a retenu toute mon attention.

L'Europe subit depuis quelques mois un afflux migratoire sans précédent : 340 000 migrants ont été comptabilisés aux frontières Sud de la zone Schengen au cours des six premiers mois de l'année. Parmi eux, nombreux sont ceux qui ont quitté leur pays pour des motifs économiques, tandis que d'autres fuient les persécutions dont ils sont les victimes du fait de conflits locaux ou d'exactions de nature terroriste. La déstabilisation de certains Etats qui peinent à contrôler leurs frontières, le développement de filières criminelles exploitant sans vergogne cette détresse humaine qui a coûté la vie à de nombreux candidats à l'exode favorisent la croissance inquiétante de ces flux.

Face à cette situation d'une extrême complexité, aucun Etat ne peut à lui seul mettre en œuvre une politique pertinente et efficace pour, tout à la fois, secourir les migrants qui entreprennent des traversées maritimes périlleuses, accueillir ceux qui arrivent sur les côtes européennes, gérer l'asile des personnes en besoin de protection, reconduire les migrants économiques en situation irrégulière et, dans les pays sources ou de transit, tarir les flux de départ.

.../...

**Madame Chantal PONS-MESOUAKI**  
*Secrétaire général adjointe du Syndicat  
des Cadres de la Sécurité Intérieure*  
55, rue de Lyon  
75012 PARIS

La situation de Calais, pour difficile qu'elle soit, est partagée par plusieurs Etats membres de l'Union européenne, appartenant ou non à l'espace Schengen. C'est donc dans ce cadre que des solutions de fond, efficaces et pérennes, doivent être construites pour traiter « l'aval » de ce dossier et, dans une approche multilatérale – avec nos partenaires africains notamment –, pour en traiter « l'amont ».

La France a été très tôt à l'initiative au plan européen pour proposer que des dispositifs de solidarité soient mis en place. Les propositions que j'ai faites à mes homologues européens dès l'automne 2014 ont ainsi préfiguré l'accord qui a été trouvé au Conseil européen du 20 juillet dernier. Il prévoit, entre autre, la mise en place d'un mécanisme de relocalisation de 40 000 migrants en besoin de protection internationale à partir de l'Italie et de la Grèce et la mise en place de « hotspots » dans ces pays. Il s'agira de zones d'attente, organisées, où seront effectuées les procédures d'enregistrement, identifiés les migrants en besoin de protection – dont une partie sera relocalisée dans un esprit de solidarité européenne – et à partir desquelles seront reconduits les migrants illégaux qui relèvent d'une procédure de retour.

La coopération avec les pays de départ et de transit est évidemment le second axe majeur du règlement global de cette situation. Je travaille étroitement avec les institutions européennes et d'autres Etats membres à la préparation du sommet de La Valette du 11 novembre entre l'Union européenne et l'Afrique pour renforcer nos indispensables partenariats afin d'endiguer les migrations illégales, lutter contre les filières criminelles, développer des réponses économiques et sociales adaptées qui seules permettront de traiter les causes profondes des migrations. Je me suis moi-même rendu à plusieurs reprises en Afrique – au Niger notamment par où transite une part importante des flux – pour jeter les bases d'une coopération fructueuse à consolider à l'échelle européenne.

S'agissant de la situation à Calais qui vous préoccupe plus particulièrement, des initiatives fortes ont été engagées, tant avec la Commission européenne qu'avec le gouvernement britannique. Le centre d'accueil de jour JULES FERRY dont j'ai lancé la création lors de ma visite à Calais en novembre a ainsi bénéficié de fonds européens. Ce centre, ouvert à compter du mois de janvier et pleinement actif depuis avril, a permis d'améliorer les prestations offertes aux migrants. De nouveaux dossiers de financement ont été présentés pour poursuivre les actions de sécurisation des sites sensibles et d'humanisation des conditions d'accueil des migrants, prioritairement pour les plus vulnérables d'entre eux. Je me rendrai à nouveau à Calais à la fin du mois, en compagnie du Premier ministre, pour finaliser ces dossiers avec les membres concernés de la Commission européenne.

.../...

Pour ce qui concerne plus spécifiquement des questions de sécurité et de sûreté, la visite que j'ai effectuée à Calais et sur le site d'*Eurotunnel* le 20 août avec mon homologue britannique, Mme Theresa MAY, a permis la conclusion d'un nouvel accord bilatéral permettant d'accroître les financements du Royaume-Uni en faveur de la sécurisation de la frontière, des installations portuaires et du lien fixe transmanche (25 M€ au total compte tenu des financements antérieurs).

Ce même accord prévoit par ailleurs une coopération opérationnelle renforcée entre nos deux pays, qu'il s'agisse de la mise à disposition d'effectifs de police britanniques supplémentaires ou de l'instauration d'un état-major placé sous une supervision commune. Le développement de notre action partagée de démantèlement des filières criminelles de passeurs figure également au rang des priorités franco-britanniques pour renforcer les succès obtenus, grâce au remarquable engagement des policiers français.

Vous trouverez en pièce jointe le texte de la déclaration commune signée à Calais le 20 août.

Un dispositif incitatif a par ailleurs été mis en place et nos services se sont organisés pour réduire les délais d'enregistrement des demandes de ceux des migrants qui, en besoin de protection, veulent entreprendre une démarche tendant à bénéficier d'une mesure d'asile en France.

Comme vous le voyez, cette situation d'une rare complexité, exige une action volontariste, prenant en compte toutes les facettes d'un phénomène exceptionnel auquel, depuis sa création, l'Union européenne n'a jamais été confrontée. Soyez assurée de la détermination du Gouvernement français à mettre tout en œuvre pour apporter, avec ses partenaires, les réponses courageuses, efficaces et solidaires qui permettront d'y faire face dans la durée.

Je suis évidemment particulièrement sensible aux remarques que vous m'adressez sur les difficiles conditions d'exercice de leurs missions par les fonctionnaires et agents de la police nationale dans la Calaisis, quelle que soit la direction à laquelle ils appartiennent (sécurité publique, police aux frontières, police judiciaire, compagnies républicaines de sécurité, appuyés par des renforts de la gendarmerie mobile).

Ainsi, 7,5 unités de forces mobiles (environ 480 CRS et gendarmes mobiles) assistent les policiers locaux, en particulier les 540 fonctionnaires de la police aux frontières. Quotidiennement, ils sont renforcés par plus de 40 policiers envoyés par la direction départementale de la sécurité publique du Nord, tandis que le service national de la police ferroviaire et l'OCRIEST luttent contre les actes de violence.

.../...

Cet engagement exceptionnel, qui n'est pas seulement le fait du renforcement des effectifs mais surtout de l'implication forte de chaque policier, s'est traduit sur le terrain par plus de 3500 interpellations pour des faits d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ou bien d'atteintes aux biens.

Les conditions matérielles sont, d'évidence, perfectibles. Nos installations n'ont pas été dimensionnées pour faire face à une telle concentration de moyens, dédiés à la gestion d'une situation d'une exceptionnelle ampleur.

Des efforts sont entrepris, qu'il s'agisse du parc automobile à Coquelles ou bien de l'hébergement des services de police. Au sein du port de Calais, des constructions modulaires ont été mises à disposition dans l'attente d'un projet immobilier plus abouti. Une démarche a été effectuée par les autorités locales aux fins d'intervention immédiate et rapide pour une amélioration de ces locaux, voire leur remplacement.

Dans le cadre de travaux structurels prévus pour le port, les modifications d'emplacement des aubettes et des aménagements des lignes commerciales sont prévues pour faciliter les flux et faciliter la mission de contrôle. Des contacts seront pris avec la société d'exploitation du port afin que le projet de réaménagement prenne en compte l'ensemble des besoins exprimés par les policiers et relayés par la direction générale de la police nationale.

Concernant la situation des effectifs locaux, la procédure est en cours pour pourvoir rapidement le poste d'adjoint à la brigade mobile de recherche vacant depuis le 1<sup>er</sup> juin. Par ailleurs, le poste d'officier du quart de nuit, actuellement vacant, fera l'objet d'une diffusion dans le cadre du troisième mouvement de mutation de l'année en cours. Un poste de commandant chargé de fonctions d'état-major et de coordination des missions opérationnelles au sein de la CSP de Calais a été créé et sera pourvu dès le 15 septembre. Dans l'attente de cette arrivée un réserviste exerce cette mission.

Par ailleurs, comme vous l'évoquiez dans votre précédent courrier en date du 20 juillet, pour pallier les difficultés inhérentes à la présentation devant les juridictions administratives et judiciaires qui pénalisent les autres missions de la PAF, la direction générale de la police nationale propose de développer la visioconférence pour l'ensemble des juridictions judiciaires ou administratives. Je souscris pleinement à cette proposition.

Alors que des avancées notoires avaient été enregistrées avec le TGI de Boulogne-sur-Mer qui avait réalisé des investissements en conséquence, l'opposition affichée du Barreau, au printemps 2014 a interrompu le processus. S'agissant des autres juridictions, la cour d'appel de Douai et le tribunal administratif de Lille, les demandes de la DDPAF 62 sont restées vaines à ce jour. Cette problématique sera remise à l'ordre du jour.

Enfin, la mission d'audit dépêchée à ma demande pour améliorer la situation sur place permet de mettre en œuvre plusieurs mesures (mise à niveau des moyens humains d'*Eurotunnel*, révision du Plan Particulier de Protection du lien fixe transmanche par l'autorité préfectorale, mise à niveau et augmentation très rapide des moyens de surveillance vidéo, etc.) qui amélioreront la sécurité du site et faciliteront les missions policières.

Afin d'informer très complètement les représentants du personnel sur les différentes perspectives opérationnelles, humaines et matérielles relatives au Calaisis, le directeur général de la police nationale organisera une réunion de travail avec les organisations syndicales le 3 septembre prochain pour dresser le bilan des actions entreprises, renforcer les mesures immédiates et de moyen terme propres à améliorer la situation des personnels et préciser les nouveaux axes d'efforts.

J'ai toute confiance en la mobilisation des services pour améliorer les conditions d'exercice des policiers engagés dans cette mission et n'hésiterai pas à procéder aux arbitrages nécessaires.

Nous pourrons, bien entendu, nous en entretenir à l'issue de cette prochaine réunion de travail, après que le directeur général m'aura proposé le plan d'action auquel il travaille et que j'étudierai avec une attention toute particulière.

Je vous prie de croire, Madame la secrétaire générale adjointe, à l'assurance de ma considération distinguée.



Bernard CAZENEUVE